



UNE AIDE
FINANCIÈRE ?



« Vous êtes apprentis et avez besoin d'un coup de pouce pour payer votre loyer ? »

L'AIDE MOBILI-JEUNE ...C'est Quoi ? Pour Qui ? Comment l'obtenir ?

QUOI ?

L'aide Mobili-Jeune est une subvention de 10 à 100€ par mois sur la redevance ou le loyer (APL déduite). Cette aide est possible sur une durée de 36 mois maximum.

QUI ?

Les jeunes de moins de 30 ans en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans des entreprises du secteur privé non agricole. Pour pouvoir bénéficier de cette aide la rémunération doit être inférieure au SMIC.

COMMENT ?

Les services logements (Cf. onglet Services Logement)

<http://www.actionlogement.fr/annuaire-cil> : liste des différents collecteurs

PLUS D'INFORMATIONS

<http://www.actionlogement.fr/media/upload/pdf/fiches-produits-pdf/2014/20140124MobiliJeune.pdf>